

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019

CNCGP



Chambre Nationale des Conseils  
en Gestion de Patrimoine

# ÉDITO

Chères adhérentes, chers adhérents,

À l'heure où j'écris cet édit, nous vivons une situation particulièrement éprouvante. Le confinement qui nous est imposé, en raison de la crise sanitaire que nous traversons, modifie de manière significative notre mode de vie, la conduite de nos cabinets et la relation à nos clients.

Pour autant, c'est sur l'année écoulée que je vais m'exprimer car c'est l'objet de ce rapport d'activité.

Cette année 2019 a été marquée par l'élection du nouveau conseil d'administration dont j'ai l'honneur d'être le président.

Vous nous avez manifesté votre confiance et nous vous en sommes très reconnaissants. Notre ambition est avant tout de vous satisfaire et de répondre à vos attentes.

En nous présentant aux élections en mars 2019, nous avons un programme d'actions et je voudrais ici en faire un premier bilan.

Nous nous étions fixé comme premier objectif d'améliorer notre communication auprès de vous, grâce à une plus grande proximité. Je fais l'heureux constat que notre choix d'avoir délocalisé deux CA, à la faveur d'universités organisées à Lyon et à Marseille, nous a permis de rencontrer un grand nombre d'entre vous. J'espère que, malgré la situation actuelle, cet engagement pourra être poursuivi en 2020 et que nous pourrons délocaliser le CA durant le quatrième trimestre.

Nous nous étions engagés, par ailleurs, à promouvoir notre métier auprès des étudiants en Master 2 de Gestion de patrimoine et développer l'interprofessionnalité. Je me félicite de voir que des administrateurs et présidents de région ont répondu à cette ambition en se rendant dans des universités pour présenter la CNCGP et la profession de CGP.

Nous avons également rencontré les associations représentatives des experts-comptables, notaires et avocats afin d'organiser des actions à court ou moyen terme avec eux.

Nous avons renforcé nos liens avec nos partenaires assureurs en organisant avec eux des réunions régulières pour évoquer les actualités de place. C'est à cette

occasion que nous avons pu trouver des accords sur le 3<sup>ème</sup> usage du courtage ou les récentes obligations de communications de frais à l'intention de nos clients.

Ces initiatives ont vocation à accroître la reconnaissance et la représentativité de notre association au sein d'un écosystème régulé. Tout au long de l'année, nous n'avons eu de cesse d'échanger et de faire valoir nos positions, quand nécessaire, auprès des autorités de supervision. A commencer par l'Autorité des marchés financiers avec qui nous avons longuement travaillé tout au long de l'année 2019 en vue d'adapter l'ensemble des procédures internes aux standards de la directive MIF 2, dont les kits réglementaires utilisés au quotidien par les adhérents.

Enfin, nous souhaitons consolider la position de leader de la CNCGP. Au cours de cette année 2019, la Direction Générale du Trésor a décidé une réforme sur le courtage en assurance et en IOBSP, afin de rendre obligatoire l'adhésion des courtiers à une association professionnelle. La CNCGP s'est aussitôt positionnée pour devenir l'une de ces associations. En effet, la quasi-totalité de nos adhérents étant déjà courtiers, il nous paraît opportun et logique d'en accueillir de nouveaux, à condition qu'ils nous ressemblent. Autrement dit, nous souhaitons que ces futurs nouveaux membres soient des courtiers dont l'activité est proche de la gestion de patrimoine et du conseil financier.

Notre association comptera bientôt 3 000 adhérents et plus de 1600 cabinets. L'année 2019 a connu une augmentation sans précédent du nombre de membres, plus de 15 %, et je remercie tous ceux et toutes celles qui nous ont fait confiance en rejoignant la Chambre, ainsi que vous tous, qui êtes nos meilleurs prescripteurs. Continuons sur cette lancée...

Je vous souhaite de garder courage et confiance.

Julien Séraqui  
Président



## COMPOSITION ET RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations de la CNCGP et de veiller à leur mise en œuvre. Il se prononce sur l'admission des nouveaux adhérents, définit la politique générale de la Chambre, prépare les propositions à soumettre à l'Assemblée générale.

 <b>Julien SERAQUI</b> PRÉSIDENT Paris (75)	 <b>Jean-Luc DELSOL</b> VICE-PRÉSIDENT Toulouse (31)	 <b>Yves MAZIN</b> VICE-PRÉSIDENT Bordeaux (33)	 <b>Bertrand LEFEUBVRE</b> SECRÉTAIRE Paris (75)	 <b>François AUVILLAIN</b> TRÉSORIER Paris (75)	 <b>Grégoire BOURGEOIS</b> ADMINISTRATEUR RÉGION Paris (75)
 <b>Sonia ELMLINGER</b> Paris (75)	 <b>Karen FIOL</b> Aix-en-Provence (13)	 <b>Philippe GAUCHER</b> Montargis (45)	 <b>Pierre GUEDJ</b> ADMINISTRATEUR RÉGION Aix-en-Provence (13)	 <b>Jean-Baptiste HOLTZ</b> Versailles (78)	 <b>Alain ITENEY</b> ADMINISTRATEUR RÉGION Beaune (21)
 <b>Lionel LAFON</b> Bordeaux (33)	 <b>Ronan LE CALVEZ</b> ADMINISTRATEUR RÉGION Rennes (35)	 <b>Charles-Henri PIGNOL</b> ADMINISTRATEUR RÉGION Bordeaux (33)	 <b>Aude PLUS-VALARD</b> Paris (75)	 <b>Virginie TRICOIT</b> Béziers (34)	 <b>Benoist LOMBARD</b> CONSEILLER DE LA CNCGP

## LES PERMANENTS

Les permanents ont en charge la mise en œuvre des orientations décidées par le conseil d'administration.

 <b>Nicolas DUCROS</b> DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL	 <b>Anne-France AUSSEDAT</b> RESPONSABLE COMMUNICATION INTERNE	 <b>Delphine BASSET</b> SECRÉTARIAT / ACCUEIL	 <b>Vanessa GOURLAIN</b> RESPONSABLE ORGANISATION / CONTRÔLE INTERNE	 <b>Patricia GUYOT-WALSER</b> RESPONSABLE RELATION ADHÉRENTS / PARTENARIATS
---	---	---	---	--

## LES PRÉSIDENTS DE RÉGION

Les présidents de région ont pour mission de transmettre les informations de la CNCGP au sein des régions. Véritables relais de proximité, ils sont en charge de l'animation territoriale et ont à cœur de faire vivre leur région et d'apporter aux adhérents le meilleur service. Ils accompagnent les candidats à l'admission dans la préparation de leur dossier et formulent un avis consultatif pour le conseil d'administration.

 <b>Stéphane GLAVINAZ</b> TOM Papeete (98)	 <b>Jean-Luc ABERT</b> AQUITAINE Pau (64)	 <b>Emmanuel COURTANT LAGARDE</b> MIDI-PYRÉNÉES Toulouse (31)	 <b>Ludvine DUREY</b> PROVENCE-ALPES MÉDITERRANÉE Le Puy-Sainte-Réparate (13)	 <b>Patrick LO SCHIAVO</b> CÔTE D'AZUR CORSE Nice (06)
 <b>Michel TOURNIER</b> NORMANDIE Caen (14)	 <b>Jérôme JAMBERT</b> HAUTS-DE-FRANCE Marc-en-Baroeul (59)	 <b>Bertrand JACQUES</b> CHAMPAGNE-ARDENNE Charleville-Mézières (08)	 <b>Catherine FOURNIER MAISSE</b> ALSACE-LORRAINE Strasbourg (67)	
 <b>Henry COUDÉ</b> BRETAGNE Vannes (56)	 <b>Sylvain FERRI</b> ILE-DE-FRANCE Paris (75)	 <b>Sandrine GENET</b> ILE-DE-FRANCE Paris (75)	 <b>Jean-Claude JEHANNO</b> BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Besançon (25)	
 <b>Jean-Paul FOUTEL</b> PAYS DE LA LOIRE La Roche sur Yon (85)	 <b>Philippe PINAR</b> POITOU-CHARENTES LIMOUSIN La Rochelle (17)	 <b>Gérard LE CLANCHE</b> CENTRE Chartres (28)	 <b>Antoine MINOT</b> AUVERGNE RHÔNE ALPES Lyon (69)	 <b>Amandine PAULET</b> AUVERGNE RHÔNE ALPES Poisy (74)

*La région Languedoc-Roussillon n'a pas de président de région, faute de candidature.*

# COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE

## AVRIL 2019 À MARS 2020

Pour la CNCGP, l'année 2019 s'est inscrite dans une dynamique plus forte encore que celle des années précédentes. Le nombre de cabinets en gestion de patrimoine adhérents a enregistré une augmentation de plus de 8 %, contre + 5 % en 2018.

Pour les membres personnes physiques, la progression de 15 % est encore plus marquante. Ainsi, au 31 décembre 2019, la Chambre comptait 2 881 adhérents dans près de 1 600 cabinets.

### UNE GOUVERNANCE REMANIÉE

Cette année a également été marquée par un renouvellement en profondeur de la gouvernance de l'association. En mars 2019, l'Assemblée générale a donné lieu à l'élection de la liste conduite par Julien Séraqui qui a ainsi succédé à Benoist Lombard pour un mandat de trois ans.

Constituée autour de dix commissions, la nouvelle équipe a mis en place deux nouveaux groupes de travail.

Dédié à l'innovation, l'un permet de découvrir certains des acteurs de la fintech parmi les plus prometteurs et d'analyser leurs propositions technologiques. A terme, il est ainsi question d'apporter aux CGP adhérents de nouvelles solutions au soutien de leur activité de conseil.

L'autre a vocation à renforcer la présence de l'association en régions au profit d'une meilleure communication auprès des adhérents. La commission spécialement constituée s'assure, de par une participation régulière aux événements organisés,

### ORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA CNCGP

La Chambre dispose d'un comité exécutif, composé du président et des vice-présidents, du délégué général, du secrétaire, du trésorier et du conseil de la CNCGP, qui se réunit une fois par mois. Il a pour objet de faire un point d'avancement sur les sujets opérationnels, prendre les décisions pour le bon fonctionnement de l'association et instruire les dossiers soumis à l'ordre du jour du conseil d'administration.

de développer les échanges entre les représentants locaux et l'organisation centrale de la Chambre.

### UN INTÉRÊT ACCRU POUR LA REPRÉSENTATION LOCALE

L'action de la Chambre ne saurait être relayée de manière efficace en régions sans l'engagement des administrateurs qui s'investissent tout au long de l'année pour éclairer les adhérents sur la stratégie de la Chambre mais aussi pour accueillir et accompagner les nouveaux membres. Signe de la bonne santé de cette représentation, dans le prolongement du renouvellement de la liste dirigeante, près de 75 % de nouveaux présidents de région ont été élus en 2019. A leur attention, deux rassemblements ont été organisés en juillet puis en décembre 2019 pour débattre, définir et organiser les actions régionales de la CNCGP.

### LA PROMOTION DU MÉTIER AUPRÈS DES AUTRES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES ET DES JEUNES DIPLÔMÉS

Jouant la carte de l'interprofessionnalité, nombreux ont été les ponts élaborés avec les potentiels prescripteurs que représentent les experts-comptables, les avocats et les notaires.

Les échanges initiés dès l'été 2019 ont donné lieu à la participation de la CNCGP aux côtés de l'IFEC, un des syndicats représentatifs de la profession d'expert-comptable, à une manifestation dédiée à la transmission des cabinets à Strasbourg en novembre 2019.

À Lyon, les présidents de région ont rencontré le président de la Chambre régionale des notaires.

L'exercice sera prolongé en 2020 avec une première participation aux Congrès de ces différents métiers.

S'ajoute à cette instance, le conseil des sages. Véritable organe consultatif, il est composé d'anciens élus de la Chambre, membres éminents de la profession ou partenaires. Il a pour vocation de proposer des pistes de réflexion sur des sujets commandés par le conseil d'administration. Il est consulté sur des initiatives que souhaitent prendre les commissions et apporte des idées novatrices pour la Chambre et la profession.

### LA VIE DE LA CNCGP EN RÉGION

La Chambre est organisée en 17 régions pilotées par un président de région, élu par ses pairs. Avec les cinq administrateurs région, les présidents de région sont chargés de représenter la CNCGP dans leur région auprès des adhérents, des médias et des institutions ou des organisations professionnelles. Ils ont la mission d'animer leur région, en organisant notamment trois réunions par an. Celles-ci incluent une formation en courtage d'assu-

rances ou en immobilier et une présentation de l'un des partenaires de la CNCGP. Les présidents de région sont par ailleurs en charge de l'étude des dossiers des candidats à l'admission à la CNCGP et se doivent de les recevoir. Une rencontre biannuelle, réunissant administrateurs région et présidents de région, permet un partage d'expériences et de bonnes pratiques, appuyées par un « guide du président de région ».

Des rendez-vous ont aussi été pris auprès des écoles de commerce et des facultés de droit. A ce titre, dans toute la France, les présidents de région sont allés à la rencontre des étudiants pour promouvoir leur activité et les perspectives qu'elle représente. A Paris, Julien Séraqui, le président de la CNCGP, s'est rendu auprès des Masters spécialisés de l'ESCP ainsi qu'à l'Université Panthéon-Assas.

### UN ENGAGEMENT FORT AUX CÔTÉS DES ÉPARGNANTS

La CNCGP a multiplié les initiatives à l'attention des épargnants français en faveur de l'amélioration de l'information et de l'éducation financière.

Ainsi, la Chambre a soutenu les initiatives prises par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en la matière, à savoir par exemple la World Investor Week, qui s'est tenue fin septembre 2019, et la semaine de l'épargne salariale, organisée à la fin du mois de mars 2020.

Elle a aussi développé, en association avec Juriscampus, une solution en ligne destinée à favoriser l'appropriation des sujets financiers, juridiques et fiscaux par les clients des CGP adhérents. Cet outil pédagogique (EC3P) est d'ailleurs accessible sur le site internet de la Chambre, dans l'espace privé des adhérents.

Au profit des épargnants français, et notamment de la frange la plus à risque, la CNCGP entend demeurer vigilante à l'égard des politiques commerciales qui pourraient s'avérer préjudiciables. Tout au long de l'année, l'association est restée attentive aux solutions alternatives proposées en réponse notamment à la baisse drastique des rendements des supports en euros des contrats d'assurance-vie.

### UNE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES CGP DANS L'ÉCOSYSTÈME

En 2019, la CNCGP est demeurée attentive à la bonne perception par les partenaires de ses adhérents de l'application des règles issues de la transposition des directives MIF2 et DDA, respectivement dédiées aux marchés financiers et à la distribution d'assurance et entrées en application en juin et octobre 2018. A titre d'illustration, elle a veillé à la bonne application de la rémunération des mandats confiés aux sociétés de gestion.

En pratique, la mise en œuvre de la directive MIF2 a également donné lieu à des échanges nourris avec des fournisseurs de données financières en vue d'identifier une solution destinée à fluidifier les échanges entre les producteurs et les conseillers.

Dans ce cadre, à l'initiative de la Chambre, un travail de Place a été engagé en vue de optimiser l'utilisation par les conseillers des fichiers EMT (European MIFID Template). La question est d'autant plus importante que ces documents contiennent des informations portant sur la clientèle cible ou les frais, ex ante ou ex post. La Chambre s'est engagée en vue d'améliorer la complétude des fichiers, l'interprétation des données et leur appréhension par les CGP. Le 15 novembre, une recommandation émise par l'AFG (Association française de la gestion financière), co-signée par les associations CIF, a invité les sociétés de gestion à faciliter la transmission de ces fichiers EMT.

Autre illustration, profitant des réunions trimestrielles organisées avec les principales compagnies d'assurance présentes sur le marché des CGP, la Chambre a communiqué dès le printemps 2019 en prenant position sur la question des ordres de remplacement et le devenir des usages du courtage.

## COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE AVRIL 2019 À MARS 2020

Elle a identifié une solution équilibrée garantissant au mieux l'intérêt des épargnants mais aussi ceux des courtiers et des assureurs.

Fidèle à son projet de défense d'une profession de CGP multi-accréditée, la Chambre a également pris position dans un débat portant sur l'avenir des intermédiaires en opérations de banque. L'attitude de certains établissements bancaires tendant à limiter la concurrence et le libre choix des emprunteurs est en cause.

Par ailleurs, la CNCGP, en la personne de son président, Julien Séraqui, siège au Conseil d'administration de l'Orias, le registre des intermédiaires en assurance, banque et finance. Le délégué général de la Chambre est présent aux commissions d'immatriculation qui ont lieu deux fois par mois. Le rôle de la commission d'immatriculation est de valider les demandes d'inscription à l'Orias. Elle peut également être amenée à prendre à l'encontre d'un intermédiaire une décision soit de suppression de catégorie, soit de radiation du registre.

### LA PRÉPARATION RETARDÉE DE LA CRÉATION D'ASSOCIATION DE COURTIER ET D'IOB

En 2019, une partie des ressources de la Chambre a été mobilisée durant le premier semestre par la réforme du courtage, un projet porté par la Direction Générale du Trésor et soutenu par le Parlement. Plusieurs réunions de Place ont été organisées afin de préciser le contour et la portée de cette ambitieuse réflexion.

Ces travaux ont été contrariés par la censure le 16 mai 2019 de la part du Conseil Constitutionnel de l'article 207 de la loi Pacte portant création d'associations de courtiers et d'intermédiaires en opérations de banque (IOB) pour une question de procédure.

Une nouvelle fois présentée en début d'année 2020 par l'intermédiaire d'une proposition de loi dédiée, ce projet devrait aboutir à compter de 2021. A terme, la CNCGP qui est actuellement une association de CIF, est appelée à devenir, une fois son agrément obtenu de la part de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), association de courtiers en assurance et d'IOB.

La volonté affichée par la CNCGP demeure d'intégrer uniquement les courtiers qui ont une activité proche de la gestion de patrimoine, c'est-à-dire en lien avec le conseil, l'épargne et le financement du patrimoine.

### DES ÉCHANGES RÉGULIERS AVEC L'AMF

La Chambre demeure l'interlocutrice privilégiée de l'Autorité des marchés financiers (AMF). C'est d'ailleurs dans ce cadre que le régulateur a procédé au rehaussement de l'agrément de l'association en 2019. La revue d'agrément dont la CNCGP a fait l'objet a consisté en une relecture de la part de l'AMF de la documentation règlementaire élaborée par l'association à destination de ses adhérents. A ce titre, le code de déontologie et de bonnes pratiques, la lettre de mission et le document d'entrée en relation ont été portés à la connaissance du régulateur.

L'association a également été amenée à répondre aux différentes consultations de Place menées par l'AMF portant par exemple sur l'actualisation de la position-recommandation DOC-2008-23 sur l'exercice du service de conseil en investissement. Elle a également mis à la disposition de la Chambre la mise à jour de la position-recommandation 2013-10 relative aux rémunérations et avantages reçus dans le cadre de la commercialisation et de la gestion sous mandat.

Par ailleurs, la CNCGP a été reçue par l'ACPR pour évoquer entre autres certaines pratiques commerciales des compagnies d'assurance.

#### THÈMES D'ÉCHANGES AVEC LES AUTORITÉS ET LES PARTENAIRES DE LA CNCGP DEPUIS SEPTEMBRE 2019 :

- Agrément CNCGP : 12,5 %
- Formation CIF : 11,6 %
- Contrôle des CGP : 10 %
- Fichiers EMT : 8,3 %
- Rémunération : 7,5 %
- Création des associations de courtiers et d'IOB : 5,8 %
- Lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme : 5,8 %

### UNE PARTICIPATION RÉCURRENTÉ AUX RÉFLEXIONS DE PLACE

La CNCGP a rencontré les parlementaires en charge des sujets de réglementation et d'épargne à l'image de Jean-Noël Barrot, le vice-président de la commission des finances, et de Valeria Faure-Muntian, la vice-présidente de la commission des affaires économiques. Elle a également fait connaître ses positions auprès du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) et de sa présidente Corinne Dromer.

La CNCGP maintient ses efforts pour améliorer la connaissance et la reconnaissance par les autorités européennes et françaises du métier et des particularités du métier de CGP. Diverses par nature, les consultations de la Chambre ont enregistré un pic en 2019.

En France, les interventions de la CNCGP ont porté sur la loi Pacte en faveur d'une juste rémunération du conseil lors de la préconisation d'un Plan d'épargne retraite (PER).

La Chambre a également été la seule association de CIF consultée par France Stratégie dans le cadre d'une réflexion sur la réforme de la fiscalité du capital.

Au niveau européen, la CNCGP a été sollicitée par le cabinet d'étude Oxford Research, un consultant désigné par la commission européenne dans le cadre d'une étude sur la réglementation en matière de TVA appliquée aux secteurs de la finance et de l'assurance.

Aux côtés du BIPAR, l'instance associative de représentation des intermédiaires financiers à l'échelon européen, la Chambre est intervenue sur le projet de mise en œuvre d'un plan d'épargne retraite pan-européen (PEPP). Les réflexions visant une revue en profondeur de PRIIPs se prolongent également.

### LES FORMATIONS AU CENTRE DES ATTENTIONS

Pour un métier multi-réglementé tel que le conseil en gestion de patrimoine, l'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre des quinze heures de formation continue obligatoire au titre du courtage en assurances.

La CNCGP s'est également montrée particulièrement attentive à la validation par ses adhérents de leurs heures de formation obligatoire au titre de leurs activités de conseils en investissements financiers. Supervisé par l'AMF, le dispositif mis en œuvre au titre des années 2017, 2018 et 2019 avait pour vocation la vérification des connaissances minimales de ces professionnels avant le passage en 2020 à la certification AMF pour tout adhérent CIF d'une association professionnelle entrant dans la profession.

La date butoir du 31 décembre 2019 a représenté un véritable enjeu pour les dirigeants ou les salariés de structure CGP puisque, en cas de défaut de formation, ces professionnels perdaient la faculté d'exercer leur métier. Au final, seuls quatre CIF, dont deux dirigeants, se sont trouvés en défaut de formation, un résultat admirable.

Pour atteindre cet objectif, les équipes de la Chambre ont pu compter sur un outil informatique dédié à la relation adhérents (Customer Relationship Management - CRM) développé durant l'année 2018 et utilisé au quotidien par les permanents depuis 2019. Cette solution qui a permis de piloter les actions liées à la formation, offre également l'archivage dans une seule base des résultats de l'ensemble des missions confiées par l'AMF et dont la Chambre a la responsabilité.

Sur cette base, des éléments statistiques sont produits à destination du rapport d'activité de la CNCGP.

### DES ADHÉRENTS QUALIFIÉS

La vocation de la CNCGP demeure de réunir des CGP multi-accrédités. Le statut de CIF constitue l'une des composantes de l'activité de ces experts du conseil en gestion privée qui disposent de la compétence juridique appropriée (CJA) mais aussi d'une pluralité de statuts d'intermédiaires, en courtage d'assurance (IAS), en immobilier, et en opérations de banque et services de paiement (IOBSP).

La CNCGP demeure le syndicat dont les membres cumulent le plus de statuts. Une très grande majorité détient des accréditations aux statuts de CIF, d'IAS et d'IOBSP. A ce titre et au regard de ses effectifs, la CNCGP, dont tous les adhérents sont CGP, représente une part de marché de 60 % environ des CIF multi-accrédités.

# COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE

## AVRIL 2019 À MARS 2020

### DES AMBITIONS RENOUVELÉES

Pour satisfaire ses adhérents (et tous ceux qui l'ont rejoint récemment), la CNCGP travaille en continu à l'amélioration de ses procédures sur la qualité de service, l'écoute et l'accompagnement. Les services mis à disposition des membres sont également élaborés dans le think-tank dédié à l'innovation.

En 2018, les membres de l'association se sont vu proposer, à titre gracieux, un outil dédié à la connaissance client.

En 2019, c'est une solution destinée à l'amélioration de la connaissance financière et patrimoniale de leur client qui a été livrée.

L'évolution des services se traduit également par une réflexion de fond sur les prestataires chargés d'intervenir pour le compte de la Chambre. C'est dans ce cadre que le délai nécessaire à l'AMF pour élaborer de nouvelles grilles de contrôles intégrant les obligations MIF2 a été mis à profit par la Chambre afin de revoir sa propre procédure en confiant en 2020 à ses équipes une partie de ce contrôle.

Le travail de fond engagé pour moderniser la Chambre et les prestations élaborées au profit des adhérents s'est soldé par une nouvelle structuration de l'offre d'assurance responsabilité civile professionnelle de la Chambre qui a la particularité d'être bâtie sur la base d'un contrat groupe.

### UNE VISIBILITÉ ACCENTUÉE

La Chambre investit toujours plus les réseaux sociaux. Le compte Twitter compte aujourd'hui plus de 2 700 abonnés et le compte LinkedIn près de 9 000. Force est de constater, au vu des retweets et partages de plus en plus nombreux, que cet outil est primordial dans la circulation de l'information.

Le Congrès a donné aussi une forte visibilité à la Chambre. Rendez-vous pour les adhérents et les partenaires de la Chambre, il a eu lieu en mars au Palais des congrès de Paris. Vitrine présentant les services offerts par la CNCGP à ses membres, il était également ouvert aux CGP non membres.

Par ailleurs, l'action de promotion engagée par la CNCGP s'est soldée par une reconduction du Sommet BFM Patrimoine qui, compte tenu de la grève d'ampleur nationale qui a marqué la fin de l'année, a dû être avancé d'une journée et se tenir le 4 décembre. En amont de cette manifestation, plus de 200 adhérents se sont retrouvés lors d'une après-midi dédiée à la présentation des outils mis à la disposition des nouveaux adhérents par la Chambre, ainsi qu'à un point d'explication portant sur les évolutions réglementaires et la mise en œuvre des directives MIF2 et DDA. Le jour suivant, le Sommet BFM Patrimoine, un événement de grande ampleur dont la Chambre est co-créateur, s'est soldé par un nouveau succès. L'objectif affiché de réunir l'ensemble de l'écosystème régulé lors d'un rendez-vous de Place a ainsi été atteint ■

### ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

Février	Mars	Mai	Juin	Juillet
Date d'entrée en vigueur de l'obligation de formation continue pour les intermédiaires en assurance	Élection d'un nouveau conseil d'administration	Censure par le Conseil constitutionnel de la réforme du courtage (Loi Pacte)	Délocalisation d'un conseil d'administration à Marseille	Séminaire des présidents de région
Octobre	Décembre			
Délocalisation d'un conseil d'administration à Lyon	Rencontre des adhérents et présentation des services de la CNCGP au Salon des miroirs à Paris	Réunion des présidents de région	Deuxième édition du Sommet BFM Patrimoine, un événement cofondé par la CNCGP	

## DONNÉES STATISTIQUES

Au 31 décembre 2019, la CNCGP comptait 1 595 adhérents personnes morales et 2 881 adhérents personnes physiques (cf. p.12 l'évolution du nombre d'adhérents sur quatre années).

La collecte d'informations auprès des adhérents de la CNCGP exercée dans le cadre de la déclaration de chiffre d'affaires a permis la mise à jour des données sur le fichier adhérents et la complétude des données afférentes.

A titre liminaire, il est précisé que les chiffres d'affaires collectés portent sur l'exercice clos en 2018, sur la base du nombre d'adhérents existant au moment de la collecte, ce qui explique un nombre de cabinets déclarants différent du nombre de cabinets adhérents en fin d'année.

### CHIFFRE D'AFFAIRES

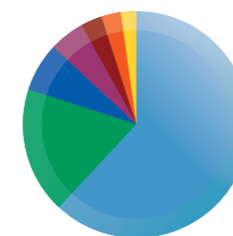
Parmi les 1 325 cabinets adhérents de la Chambre ayant répondu à notre enquête :

90 % des cabinets déclarent un CA en assurance  
 79 % des cabinets déclarent un CA en rétrocessions CIF  
 61 % des cabinets déclarent un CA en honoraires de gestion patrimoniale  
 32 % des cabinets déclarent un CA en honoraires CIF  
 35 % des cabinets déclarent un CA en immobilier direct  
 28 % des cabinets déclarent un CA en IOBSP  
 27 % des cabinets déclarent un CA en DOM TOM

En termes de chiffre d'affaires, le montant de CA moyen par déclarant (427K€) a sensiblement augmenté en 2018. Il était de 405K€ en 2017.

Ci-après la répartition pour l'ensemble des déclarants :

Assurance ● 63 %  
 Rétrocessions CIF ● 17 %  
 Immobilier direct ● 6 %  
 Honoraires de gestion patrimoniale ● 5 %  
 Honoraires CIF ● 3 %  
 Divers ● 4 %  
 IOBSP ● 2 %



### DONNÉES INTERNES AUX CABINETS

#### Taille des cabinets adhérents

Malgré le regroupement entre cabinets et l'évolution du nombre de salariés CIF, la profession se caractérise toujours par un exercice très individuel de l'activité. Parmi les cabinets ayant renseigné la fiche statistique, 45 % ont des structures

unipersonnelles, 24 % recensent 2 conseillers et 31 % plus de 2 conseillers.

#### Nombre de clients par cabinet

En moyenne, un cabinet adhérent de la Chambre comptait 365 clients en 2018, contre 328 en 2017, avec un encours moyen par client en légère progression soit 113 K€/client contre 106 K€ en 2017. Derrière ces chiffres, de grandes disparités apparaissent selon la taille du cabinet, son ou ses implantations géographiques et son chiffre d'affaires.

#### Age des adhérents

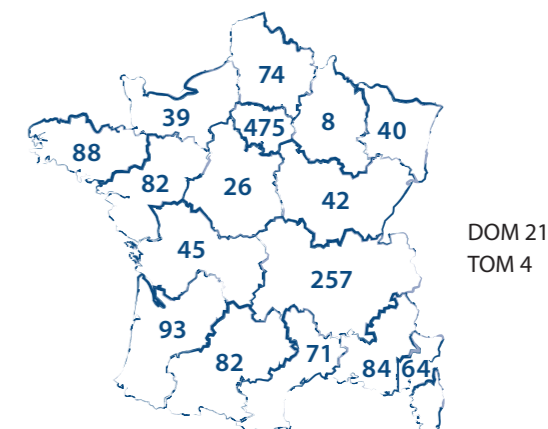
La moyenne d'âge des adhérents est de 45 ans (contre 46 ans en 2018).

L'âge médian\* des adhérents est de 45 ans.

#### Origine des nouveaux adhérents en 2019

- Jeunes installés : 69 % des cabinets admis
- Autres associations : 18 % des cabinets admis
- Création de cabinets par des adhérents : 13 % des cabinets admis

#### Répartition géographique des cabinets



Les régions qui ont enregistré la plus forte augmentation du nombre de cabinets adhérents par rapport à 2018 sont les DOM (+19 %), la région Pays de la Loire (+11 %), la région Aquitaine (+10 %), les régions Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes (+9 %).

Les régions qui comptent le plus de cabinets adhérents sont l'Ile-de-France (30 % des cabinets adhérents), la région Auvergne-Rhône-Alpes (16 % des cabinets adhérents) et l'Aquitaine (6 % des cabinets adhérents) ■

\* La moitié des adhérents a moins de 45 ans et l'autre moitié a plus de 45 ans.

## COMMISSION ADMISSION

Présidence : Bertrand Lefeuvre  
Membres : Jean-Luc Delsol et François Auvillain  
Rapporteurs : Patricia Guyot-Walser et Agathe Lauwerier

### NOMBRE D'ADHÉRENTS

Au 31 décembre 2019, la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine comptait 1 595 personnes morales et 2 881 adhérents personnes physiques.

Evolution du nombre d'adhérents	2016	2017	2018	2019
nombre de cabinets admis	98	148	157	208
nombre de nouveaux membres	405	333	383	595
nombres de cabinets démissionnaires	91	69	75	93
nombre de membres démissionnaires	210	168	183	234
nombre de cabinets au 31 décembre	1 320	1 399	1 481	1 595
nombre de membres au 31 décembre	2 129	2 312	2 512	2 881

### 2019 est une année historique pour les admissions à la CNCGP !

Le nombre des cabinets adhérents a enregistré une augmentation de plus de 8 % avec 208 nouveaux cabinets (115 cabinets, démissions déduites). En Janvier 2019, nous avons atteint le record de 34 nouveaux cabinets admis en un mois. Pour les conseils, personnes physiques, la progression est exceptionnelle : 15 % d'adhérents en plus.

La CNCGP compte désormais dans ses rangs 361 membres supplémentaires, contre 201 en 2018.

Ce sont des CGP multi-accrédités qui ont rejoint la Chambre : ils exercent dans la majorité des cas les activités réglementées de CIF, Assurance et Immobilier.

Le nombre de CIF indépendants est en légère augmentation, nous accueillons de plus en plus de cabinets de type Family Office, dont la rémunération est exclusivement constituée par des honoraires.

Le nombre des démissions est en légère hausse par rapport à 2018 mais les raisons restent identiques : départ à la retraite (en hausse), opérations de transmission et arrêt de l'activité de CIF.

### CANDIDATURES ET ADMISSIONS

Au cours de l'année 2019, la commission s'est réunie à 11 reprises. Pour chaque candidature, ses membres ont formulé un avis et proposé une décision au conseil d'administration en s'appuyant notamment sur l'avis du président de région.

Les membres de la commission veillent à la qualité des candidatures qui leur sont soumises, au respect des conditions d'accès à la profession ; ils s'assurent notamment que le candidat exerce ou exercera une activité plurielle de conseil en gestion de patrimoine et répondra aux conditions d'indépendance et de rigueur visées par le Code de déontologie de la Chambre.

Sur 219 cabinets présélectionnés (contre 159 l'année dernière) par les présidents de région, 208 ont été admis (contre 154 cabinets l'année dernière), parmi lesquels 152 ont bénéficié du kit jeune installé.

Le mouvement de transfert de CGP jusque-là adhérents des autres associations professionnelles s'est accentué en notre faveur (18 % des cabinets admis sont issus d'autres associations).

Le travail réalisé par la Commission Communication, avec la refonte complète du site internet de la CNCGP, a donné une très belle visibilité à notre association.

Ce nouveau site internet a permis la dématérialisation à 100 % des différents dossiers d'admission : cabinets, salariés, mandataires sociaux et commerciaux de cabinets adhérents. L'accompagnement de l'équipe des permanents est aussi de plus en plus reconnu par les candidats.

Enfin, comme chaque année, le niveau de diplômes des candidats continue à s'élever. De plus en plus de candidats sont diplômés de Master 2 Gestion de Patrimoine et ont la CJA (Compétence Juridique Appropriée) ■

## COMMISSION VIE DES CABINETS

Présidence : Virginie Tricoit  
Membres : Karen Fiol, Yves Mazin et Lionel Lafon  
Rapporteurs : Patricia Guyot-Walser et Agathe Lauwerier

Cette commission aide les nouveaux cabinets dans leur installation. Elle a également pour mission d'accompagner les adhérents dans leur quotidien de chefs d'entreprise et de les guider dans le cadre d'une cession ou d'une transmission de leur cabinet.

La Commission Vie des cabinets a également une fonction transversale, elle travaille en collaboration avec d'autres commissions, notamment les commissions Formation, Prévention des risques, Innovation/Fintech. L'objectif est d'œuvrer de concert avec ces commissions et de guider les adhérents dans leur quotidien avec plus de pédagogie et de lisibilité.

Les questions principales des adhérents portent sur les sujets suivants :

- Le recrutement ;
- Le plan de continuité d'activité ;
- Les obligations professionnelles ;
- La valorisation des cabinets.

## COMMISSION INNOVATION/FINTECH

Présidence : Jean-Luc Delsol  
Membres : Jean-Baptiste Holtz, Antoine Delon et Christel Bapt  
Rapporteur : Agathe Lauwerier

Il s'agit d'une nouvelle commission, créée à l'occasion du changement de Conseil d'Administration.

L'objectif est d'avoir une vision et une approche des évolutions technologiques qui sont en cours et des avantages qu'elles offrent aux CGP. Gain de temps dans la gestion des opérations administratives, amélioration des documents et informations que nous pouvons mettre à la disposition de nos clients, progrès dans les domaines de la connaissance client et possibilité de proposer de nouveaux services ou de nouvelles fonctionnalités.

Afin de ne pas se laisser distancer par des solutions de *pure players* qui pourraient s'installer sur le marché, nous pensons que ces nouvelles technologies doivent être aujourd'hui mises à la disposition des cabinets et intégrées dans leur

### LES RENCONTRES ENTRE JEUNES INSTALLÉS

En 2019, des rencontres informelles entre jeunes installés ont été organisées lors du salon Patrimonia, du Sommet BFM Patrimoine et également dans le cadre d'*after works*, en présence des présidents de région et d'adhérents plus expérimentés, afin d'instaurer un système d'échange de compétences.

### L'OUTIL EC3P

Dans le cadre de la *World Investor Week 2019*, la CNCGP a proposé à ses adhérents un nouvel outil destiné à leurs clients. Il s'agit de l'Espace Client Personnel, Patrimonial et Pédagogique (EC3P), qui a été présenté également sur le stand de la Chambre à Patrimonia.

EC3P répond à la volonté de l'AMF de protéger les clients et de favoriser leur éducation financière.

Conçu par Juriscampus et la CNCGP, EC3P est une solution pédagogique qui a pour vocation d'accompagner les épargnants dans la connaissance de leurs placements et de leurs stratégies patrimoniales.

Les adhérents peuvent faire une demande de démonstration sur le site internet d'EC3P : <https://www.ec3p.org/>. Ils bénéficient d'un tarif privilégié sur cet outil ■

organisation et leur offre de services. En résumé, le *robo advisor* performant ne doit pas être le concurrent du CGP mais son allié, lui permettant d'affiner son travail et d'améliorer la communication avec son client.

Cette commission a donc un périmètre digital extrêmement large, qui va des outils permettant d'améliorer la gestion administrative des cabinets et une relation plus fluide dans les actes de gestion des contrats de nos clients avec les déposataires, à ceux leur permettant de réaliser, en tant que conseillers en investissements financiers, des propositions pour leurs clients et un suivi de portefeuille amélioré.

En 2019, la commission s'est réunie à plusieurs reprises pour rencontrer différentes Fintechs dans l'objectif d'identifier les acteurs qui pourraient être utiles aux adhérents ■

# COMMISSION PRÉVENTION DES RISQUES ET CONTRÔLE QUALITÉ

Présidence : François Auvillain

Membres : Isabelle Cacheux et Aude Plus Valard

Rapporteurs : Stéphane Lorriot, Mira Kricak et Werner Strac

## PRÉVENTION DES RISQUES

La Commission Prévention des risques a vocation à guider les adhérents de la CNCGP sur tous les sujets liés à la réglementation.

A ce titre, elle a pour missions :

- L'analyse de la réglementation applicable à la profession et la mise à jour des outils pédagogiques s'y rapportant, tel que le kit réglementaire ;
- La veille juridique et l'identification des impacts réglementaires liés à la profession ;
- La communication auprès des adhérents sur les évolutions réglementaires par le biais des e-letters, e-mailings, e-conseils et des articles dans le magazine *Repères*. Tous les mois, les adhérents sont destinataires d'une veille réglementaire dont l'objectif est de dresser un panorama des actualités juridiques et fiscales ainsi que des informations relatives à la régulation de nos activités plurielles ;
- Les consultations auprès des Autorités de tutelle, le cas échéant ;
- La consolidation des manquements récurrents constatés lors des contrôles-qualité afin de réitérer, si cela est nécessaire, les bonnes pratiques aux adhérents, et les faire connaître par des communiqués *ad hoc* ;
- En liaison avec chacun des conseils en conformité externes retenus par la Chambre, assurer la cohésion des travaux de la commission ;
- Les préparations de réponses aux consultations publiques ou émanant des Autorités de régulation/supervision françaises ou européennes.

En 2019, la Chambre a poursuivi ses travaux visant à intégrer les différentes réglementations entrées en application l'année précédente : MIF2, DDA, PRIIPs, RGPD. Compte tenu de l'évolution constante de la réglementation, la commission a souhaité faciliter sa mise en pratique au sein des cabinets. A ce titre, plusieurs documents du parcours client CIF ont fait l'objet d'une actualisation :

- Le document d'entrée en relation ;
- Le questionnaire de connaissance client / profil de risques

personne morale / personne physique ;

- La lettre de mission personne morale / personne physique ;
- La déclaration d'adéquation.

Pour rappel, le kit réglementaire, situé en page d'ouverture de la partie privée du site internet de la CNCGP, offre aux adhérents une vision globale et pratique de tous les outils requis pour l'exercice de leur métier en conformité avec la réglementation. Il permet aux adhérents un accès plus efficient aux informations, mais aussi de vérifier rapidement la conformité des documents ou pratiques professionnelles avec la réglementation en vigueur.

Le kit réglementaire comprend aujourd'hui 58 documents ventilés en 3 thèmes :

- PARCOURS CLIENT (20 documents)
- PROCEDURES INTERNES DU CABINET (15 documents)
- BASE DOCUMENTAIRE (23 documents)

## CONTROLE-QUALITÉ

En respect des dispositions du règlement général de l'AMF, la CNCGP a l'obligation de diligenter un contrôle-qualité sur le lieu d'exercice de l'adhérent au moins une fois tous les cinq ans.

Ces contrôles-qualité s'inscrivent dans une démarche pédagogique et ont notamment pour objectif d'aider les adhérents à se conformer aux réglementations qui encadrent leur métier.

Afin d'uniformiser les pratiques des associations professionnelles de CIF et permettre la comparabilité des informations issues des contrôles, l'AMF a mis en place le *process* commun suivant :

- Application de grilles de contrôle types ;
- Contrôle sur place de 6 dossiers clients dont 4 préparés par le CIF et 2 sélectionnés par l'auditeur ;
- Élaboration d'une fiche de synthèse des manquements observés et des propositions de mise en conformité dans un délai maximum de 90 jours à l'issue du contrôle ;
- Suivi des mises en conformité ;

- Transmission, en cas de non-régularisation, en procédure de sanctions.

Préalablement au lancement de la campagne annuelle de contrôle, la commission transmet à l'AMF la sélection des cabinets qui bénéficieront du contrôle-qualité au titre de l'exercice civil.

En pratique, le cabinet faisant l'objet d'un contrôle-qualité doit adresser à la CNCGP, dans un délai de 30 jours, les éléments préparatoires à cet audit.

A réception, les pièces sont adressées à l'auditeur mandaté par la CNCGP. Dans un délai de 60 jours à réception des éléments, l'auditeur prendra contact avec le cabinet afin de déterminer la date de son intervention et procéder au contrôle-qualité.

Au terme de l'audit sur site, un rapport est adressé au cabinet. Ce dernier a pour objectif de guider l'adhérent dans la mise en conformité de son cabinet, en présentant des observations, des recommandations ou, le cas échéant, des mises en demeure relatives aux manquements à la déontologie ou à la réglementation constatés lors du contrôle. Certaines anomalies nécessitent un engagement de l'adhérent à se conformer à la réglementation en vigueur ou à produire des pièces justificatives.

Évaluée de 1 à 4, la gravité des manquements s'échelonne de l'hypothèse la plus favorable (aucun manquement n'est

signalé), à l'hypothèse la plus défavorable (graves manquements : la Commission de Discipline est saisie).

Sur la base des 232 rapports d'audit traités par la Commission en 2019, cette dernière a donc établi la répartition suivante :

- hypothèse 1 : 11 %
- hypothèse 2 : 80 %
- hypothèse 3 : 9 %
- hypothèse 4 : 0 %

La commission constate avec satisfaction une augmentation du nombre de cabinets placés en hypothèse 1. Cela est lié à une plus forte mobilisation de nos adhérents sur la mise en conformité des cabinets et à une meilleure sensibilisation à la régulation et à ses enjeux. Toutefois, les retours d'audits font également état d'une hausse des manquements constatés sur les documents d'entrée en relation, sur les lettres de mission et les rapports écrits. La Chambre constate également une mauvaise assimilation des adhérents concernant la mise en œuvre des procédures de RTO et de lutte anti-blanchiment / financement du terrorisme.

Face à la complexité des sujets, la Chambre continue de sensibiliser ses adhérents sur les enjeux découlant des manquements constatés et se félicite de la mobilisation des cabinets lors de la mise en conformité ■



## COMMISSION COMMUNICATION

Présidence : Sonia Elmlinger

Membres : Julien Séraqui et Jean-Baptiste Holtz

Rapporteur : Anne-France Aussedat

La réflexion et la mise en œuvre des actions de communication sont envisagées à destination des adhérents, mais aussi dans un cadre plus vaste. Ce sont à la fois les partenaires, les futurs adhérents, le grand public, les autorités de tutelle, ainsi que la presse, qui sont concernés. Plus généralement, la CNCGP a vocation à s'adresser à l'ensemble de l'environnement économique et politique de la profession.

Le programme du Conseil d'administration, élu le 27 mars 2019 pour un mandat de 3 ans, s'articule autour de cinq objectifs :

- Améliorer la communication auprès des adhérents ;
- Promouvoir la profession de CGP auprès des étudiants et des enseignants ;
- Développer l'interprofessionnalité ;
- Renforcer les relations avec nos partenaires ;
- Consolider la position de leader de la CNCGP.

C'est dans ce cadre que la feuille de route de la Commission Communication a été définie. Les premières actions en ce sens ont été entreprises durant ces derniers mois.

L'année 2019 a également vu s'intensifier les relations avec les médias et la poursuite des actions de la Chambre en matière d'affaires publiques. En parallèle, les actions de communication interne et externe déjà installées ont été poursuivies avec la volonté de renouveler les outils (plaquettes, etc.) La deuxième édition du Sommet BFM Patrimoine s'est ainsi tenue le 4 décembre. Le site internet, refondu en 2018, a fait l'objet d'évolutions notoires. Le CRM (*Custom Relationship Manager*) a également évolué pour permettre de meilleurs échanges d'informations avec les adhérents et l'écosystème.

Par ailleurs, le projet de loi de création d'associations de courtiers IAS et IOB, à l'instar des associations de CIF, a conduit la commission à mener d'importantes réflexions sur les enjeux d'une telle évolution et à s'interroger sur les nouveaux outils à mettre en place pour répondre aux attentes de ces futures nouvelles populations d'adhérents.

### LE SITE INTERNET

Mis en ligne en février 2019, le nouveau site a évolué pour toujours plus faciliter l'accès des adhérents aux informations

nécessaires à leur activité professionnelle. Deux nouvelles fonctionnalités ont vu le jour : dépôt du dossier d'adhésion en ligne pour un nouveau membre ou une nouvelle structure et téléchargement des attestations de formations suivies hors parcours Chambre. Les informations recueillies sur le site sont directement implémentées dans le CRM via une API. La refonte du site a été accompagnée d'une actualisation de la charte graphique de la CNCGP (e-letters, communiqués, magazine, plaquettes, etc.)

### UNE PRODUCTION VARIÉE DE CONTENUS ÉDITORIAUX

Le président, les administrateurs, les présidents de région ont pris la parole tout au long de l'année pour présenter l'activité de la CNCGP au sein des commissions de travail, dans les régions, auprès des pouvoirs publics et des partenaires.

Au-delà de sa diffusion auprès des adhérents et des partenaires de la CNCGP, de la presse et des étudiants en Master de Gestion de patrimoine, le magazine *Repères* est proposé lors du Congrès de la Chambre, au Sommet BFM Patrimoine et à Patrimonia. Il contribue à l'information sur les actualités de la Chambre, le relais de ses positions et l'apport d'informations pratiques.

Une e-letter est adressée aux adhérents, dans laquelle le président de la CNCGP, Julien Séraqui, s'exprime en alternance avec des administrateurs. Elle a pour but de les tenir informés des actualités de la CNCGP. Des communiqués réglementaires sont envoyés à une fréquence mensuelle, ainsi que des communications plus ponctuelles selon l'actualité.

Les éditos du président sont écrits ou réalisés en vidéos, accessibles sur le site internet et la chaîne YouTube de la Chambre.

### DE NOUVEAUX SUPPORTS DE PRÉSENTATION DE LA CNCGP ET LA PROFESSION

La Chambre met à disposition de ses adhérents une plaquette qui présente la profession de CGP, ses activités plurielles et les avantages pour un épargnant de faire appel aux services d'un CGP. Elle est destinée aux prospects, mais aussi, plus largement, aux interlocuteurs de la CNCGP (pouvoirs publics, presse, partenaires, etc.)

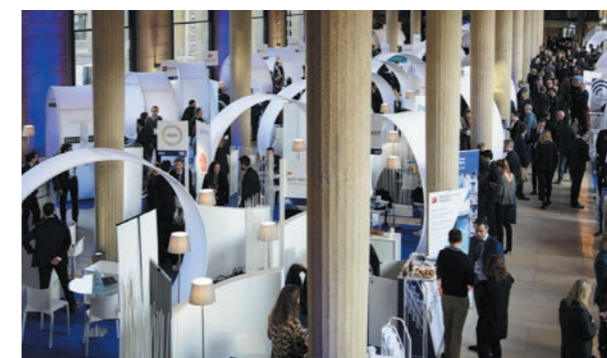
La CNCGP s'est également dotée d'une nouvelle plaquette

dite « de recrutement », à destination de potentiels futurs adhérents : outil indispensable pour mieux faire connaître les avantages de l'adhésion à la Chambre et mis à disposition des présidents de région et des administrateurs, lorsqu'ils sont amenés à rencontrer des CGP non adhérents ou des étudiants en Master de Gestion de Patrimoine.



### LE SOMMET BFM PATRIMOINE

En créant cet événement unique en 2018, la Chambre et BFM Business ont eu pour ambition de fédérer l'ensemble des acteurs régulés de la distribution de produits financiers, à l'occasion d'une journée exceptionnelle. C'est un pari réussi et un succès réitéré en 2019 en termes de notoriété et de visibilité pour la Chambre mais aussi pour l'ensemble des conseillers en gestion privée. Malgré un mouvement de grève sévère, la manifestation a accueilli à nouveau de très nombreux visiteurs et 67 exposants, partenaires de la CNCGP,



Sommet BFM Patrimoine au CESE - 4 décembre 2019

ont répondu présents. Les ateliers consacrés aux échanges entre professionnels ont à nouveau connu un franc succès. Le plateau délocalisé de BFM Business a permis de retransmettre les émissions en direct du CESE.

### LE CONGRÈS ANNUEL

Le niveau de satisfaction des adhérents et des partenaires exposants a été maintenu en 2019. La formule du Congrès sera cependant revue en 2020, avec pour ambition de le fusionner avec le Sommet BFM Patrimoine.

### UNE PRÉSENCE EFFICIENTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'activité de la Chambre sur les réseaux sociaux s'est encore intensifiée cette année. Twitter (plus de 2 700 abonnés) est mis à contribution pour informer sur les réunions internes, les rendez-vous avec les associations, les autorités, l'évolution des directives et l'avancement des projets en cours. Ils sont régulièrement repris par les médias. Facebook et LinkedIn (près de 9 000 relations) partagent les éditos du président ainsi que les actualités importantes de l'association et de la profession. Les réseaux sociaux permettent de donner une grande visibilité aux actions menées par la CNCGP qui peuvent être vues par un scope très large d'acteurs : CGP, partenaires, organismes de tutelle, presse, épargnants, etc.

### LES RELATIONS PRESSE

Avec plus de 130 articles consacrés ou mentionnant la CNCGP, les relations établies avec la presse professionnelle maintiennent un rythme soutenu de sollicitations et de parutions d'articles (*Agefi actifs*, *Argus de l'Assurance*, *Gestion de fortune*, *Investissement conseils*, etc.) La pertinence de nos analyses atteint également les médias nationaux tels que *Le Figaro*, *Les Echos* ou *Europe 1*. Cette présence dans la presse permet de conforter l'image d'association leader de la CNCGP.

### UNE PARTICIPATION ACTIVE AUX ÉVÈNEMENTS DE LA PROFESSION

Rencontres Gestion d'actifs et innovation, Cercles de l'Agefi, Grand Forum du Patrimoine, Sommet Patrimoine et Performance, Assises de l'immobilier, Salon Transmission des cabinets sont autant d'occasions pour développer la notoriété de la Chambre et de ses adhérents. Un effort a été porté notamment sur l'inter professionnalité, conformément aux axes donnés par le nouveau Conseil d'administration ■

## COMMISSION DE DISCIPLINE

Présidence : Pierre Guedj

Membres : Philippe Gaucher et Alain Iteney

Rapporteur : Mira Kricak

Les conflits entre adhérents sont du ressort de cette commission au même titre que les dossiers susceptibles de relever du conseil de discipline.

### LES SITUATIONS DE CONCILIATION

La Commission de Discipline a poursuivi pendant cet exercice sa mission de conciliation dans les litiges opposant des cabinets adhérents.

Elle est intervenue pour jouer son rôle de conciliateur à l'occasion de 13 conflits entre adhérents de la Chambre (dont 10 relatifs à la captation de clientèle).

La commission a rappelé que le choix et les intérêts du client doivent être préservés. Elle a également insisté sur les règles déontologiques et de bonne conduite liées à la confraternité et à la propriété de la clientèle.

### LES SITUATIONS DISCIPLINAIRES

La Commission de Discipline est chargée de l'instruction et de la poursuite des affaires disciplinaires portées à sa connaissance. Elle a vocation à traiter des affaires liées au non-respect des statuts de la Chambre, du règlement intérieur, du Code de déontologie et de bonne conduite et/ou de la réglementation en vigueur. Elle instruit les dossiers et peut procéder à des auditions.

La commission a été saisie pour l'instruction de plusieurs dossiers :

- 14 dossiers concernant des différends entre des cabinets et leurs clients. A compter des évolutions réglementaires relatives au droit à la médiation entrées en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Commission n'intervient plus sur le fond du litige ; elle recommande, le cas échéant, aux adhérents d'actionner leur garantie en RCP ;

- 7 dossiers de cabinets n'ayant pas renouvelé leur immatriculation à l'ORIAS ;
- 3 dossiers de cabinets en situation d'impayés de leurs primes RCP ;
- 5 dossiers de cabinets refusant de se soumettre au contrôle-qualité.

A l'issue de son instruction, la commission peut prononcer des mises en garde ou rappels à l'ordre avant conseil de discipline ; elle peut saisir, le cas échéant, le conseil de discipline. Lorsque le conseil de discipline est saisi, il a la possibilité de prononcer les sanctions disciplinaires suivantes : avertissement, blâme, exclusion de la Chambre.

Le nécessaire respect de la confidentialité des affaires traitées ne permet pas de faire un rapport d'activité exhaustif des dossiers portés en conseil de discipline. Néanmoins, la commission rappelle aux adhérents leur obligation d'informer automatiquement l'AMF de toute sanction disciplinaire prononcée par le Conseil de discipline, en application de l'article 325-44 du Règlement général de l'AMF.

Enfin, à titre préventif, la commission rappelle aux adhérents qu'en cas de doute sur les bonnes pratiques professionnelles, ils ont la possibilité de solliciter les différentes commissions de la Chambre, telles que :

- La Commission Prévention des risques / Contrôle-qualité sur les sujets relatifs à la réglementation qui pourra les guider et les accompagner pour que le contrôle-qualité se déroule dans les meilleures conditions ;
- La Commission Formation sur les sujets liés aux formations qui pourra les guider et les accompagner afin de répondre notamment aux exigences de formation obligatoire ■

## COMMISSION RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Présidence : Grégoire Bourgeois

Membres : Bertrand Lefeuvre, Aude Plus Valard et Thierry Albinet

Rapporteur : Vanessa Gourlain

La Commission RCP négocie les termes des contrats d'assurance en RCP. Elle apporte l'éclairage professionnel dans le traitement des dossiers de sinistres, s'assure de leur parfaite gestion et de la préservation des intérêts des adhérents. Elle rédige une lettre d'information restituant les enseignements des dossiers de sinistre et délivrant des conseils en matière de RCP.

L'offre RCP de la Chambre s'articule autour de trois contrats :

- un contrat « 1<sup>ère</sup> ligne » obligatoire pour garantir les adhérents dans l'exercice de leur activité plurielle de Conseil en gestion de patrimoine.
- Ce contrat intègre une protection juridique et une ligne assistance/défense en cas de contrôle AMF/ACPR.
- un contrat « 2<sup>ème</sup> ligne » qui permet d'augmenter les plafonds de garanties avec trois options.
- un contrat « jeune installé » qui propose aux adhérents, pendant les trois premières années de leur installation, des garanties adaptées et des primes minorées.

### LES ÉVOLUTIONS DE L'OFFRE RCP

Depuis plusieurs années, grâce à la démarche qualitative de la CNCGP, une nette diminution du nombre de sinistres a été constatée. A contrario, les CGP intervenant sur des dossiers d'enjeu de plus en plus important, une augmentation du montant de certains sinistres a été constatée. Ceci a eu pour conséquence une altération du ratio sinistres/primes. C'est dans ce contexte de marché assurantiel commun à l'ensemble des métiers liés au conseil que s'est posée la question de l'évolution de l'offre RCP de la CNCGP.

Les niveaux de garantie ont été révisés :

- garantie du contrat 1<sup>ère</sup> ligne : 3 200 000 € par sinistre, par

### LA SINISTRALITÉ

En 2019, 89 dossiers de sinistres ont été ouverts dont 13 sont actuellement à l'état judiciaire.

Parmi ces dossiers :

- 11 concernent des assurances vie,
  - 5 des investissements Girardin,
  - 50 des placements financiers,
  - 10 de l'immobilier / des placements immobiliers,
  - 13 des dossiers autres (contrôle d'une autorité administrative, défense, etc.)
- 61 dossiers de sinistres ont été clôturés au cours de l'année, dont :
- 19 dossiers classés sans suite (y compris refus de garantie),
  - 18 dossiers judiciaires se sont soldés par un jugement favorable au conseiller,
  - 15 dossiers se sont soldés par une transaction amiable,
  - 9 dossiers se sont soldés par une issue défavorable.

activité et par année d'assurance, portés à 3 500 000 € pour le courtage en assurance ;

- garanties complémentaires du contrat 2<sup>ème</sup> ligne : 2 500 000 € (option 1), 4 000 000 € (option 2), 8 000 000 € (option 3).
- Une limite de garantie générale est appliquée pour la commercialisation d'opérations de défiscalisation GIRARDIN : 2 000 000 € par sinistre et par an.

Trois options ont été mises en place sur le contrat 1<sup>ère</sup> ligne pour permettre aux adhérents de l'adapter à leur situation et moduler le coût de leur prime par rapport au montant de franchise retenu :

Option de franchise	Provision minimum annuelle	Taux de révision TTC sur le CA HT réalisé			
		CA < 1 M€	CA ≥ 1 M€	CA > 5 M€	CA > 15 M€
5 000 €	1 640 €	0,79 %	0,70 %	0,60 %	0,55 %
10 000 €	1 508 €	0,72 %	0,64 %	0,55 %	0,50 %
15 000 €	1 428 €	0,68 %	0,60 %	0,52 %	0,47 %

## COMMISSION FORMATION

Présidence : Karen Fiol

Membres : Philippe Gaucher et Charles-Henri Pignol

La formation étant un sujet majeur pour les conseils en gestion de patrimoine, la CNCGP est extrêmement attentive et vigilante, tant sur le suivi que sur le programme proposé à ses adhérents. Aussi la Chambre s'attache-t-elle à communiquer régulièrement et à accompagner ses adhérents dans leur parcours.

### LA FORMATION DES CONSEILLERS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

L'année 2019 a été largement dédiée aux formations CIF pour une raison évidente : un CIF n'ayant pas validé ses trois modules ou n'étant pas titulaire de la certification AMF ne peut plus exercer sous le statut de CIF à partir de 2020. L'enjeu était donc de taille !

Aussi la Commission Formation s'est-elle employée à communiquer très régulièrement et de manière très appuyée, tout au long de l'année, auprès des adhérents de la Chambre et se félicite aujourd'hui du résultat obtenu : seuls deux dirigeants de cabinets et deux salariés n'ont pas respecté l'obligation imposée par l'AMF et sept personnes rentrent dans la catégorie des cas dérogatoires (pour cause de maladie).



Université de la CNCGP à Bordeaux

Un rappel s'impose pour les CGP, titulaires de la certification AMF ou ayant validé leurs trois modules CIF : en 2020, ils devront suivre impérativement 7 heures annuelles de formation CIF et valider le QCM s'y référant. Ils ne peuvent en aucun cas être exonérés de cette obligation.



Université de la CNCGP à Marseille

En 2019, la Chambre s'est félicitée de la validation par l'AMF de sa proposition de réaliser des formations continues CIF axées sur une approche pratique et opérationnelle, en s'appuyant notamment sur le parcours client et le kit réglementaire. Pour mémoire, depuis 2015, les programmes de formation continue des CIF étaient imposés par la tutelle.

### PERSPECTIVES POUR 2020

Les adhérents de la CNCGP ont la possibilité de valider leurs heures de formation obligatoire en participant aux trois réunions de leur région et à une Université de la Chambre. Outre l'aspect convivial de ces rencontres, la formation dispensée par des organismes de formation extérieurs reconnus leur assure un niveau de formation performant et de qualité. On a pu constater une évolution très positive dans le taux de fréquentation des adhérents à ces rendez-vous. En effet la progression est de +25 % en 2019 par rapport à 2018. Pour ceux qui ne souhaitent ou ne peuvent pas se déplacer, la solution de la formation en e-learning demeure une solution pratique et également qualitative.

En 2020, le parcours de formation pour les adhérents de la Chambre est maintenu à 28 heures, en lieu et place des 43 heures obligatoires. Cela est dû à la mise en place, en 2019, par la CNCGP, d'un socle commun de formation, entièrement dédié aux aspects réglementaires communs aux quatre statuts (CIF, IAS, IOBSP et agent immobilier). En effet, la Commission Formation a considéré que la lutte anti-blanchiment ou le conflit d'intérêt, par exemple, pouvaient être traités pour l'ensemble de ces statuts ■

## COMMISSION VIE DES RÉGIONS

Présidence : Yves Mazin

Membre : Philippe Gaucher

Rapporteur : Anne-France Aussedat

La Commission Vie des régions a été créée en mars 2019. Sa finalité principale est de rapprocher la CNCGP de l'ensemble de ses adhérents, quel que soit leur lieu d'activité. Cette commission s'appuie sur le maillage territorial des 17 régions, sous la responsabilité de 22 élus, présidents et administrateurs région.

Cette animation nationale était et reste l'un des objectifs du Conseil d'administration élu en 2019. En premier lieu, pour renforcer le lien entre les membres et les élus, à travers des rencontres plus fréquentes.

Cette dynamique régionale doit aussi permettre de mieux promouvoir la profession de CGP auprès des étudiants en Master 2 en Gestion de Patrimoine et se rapprocher des différents ordres professionnels (notaires, avocats et experts comptables).



Réunion régionale

Un effort particulier a été fait sur la communication entre les adhérents et les élus par une présence plus régulière de ces derniers aux réunions régionales. Grâce à ces rencontres régulières, Yves Mazin et Philippe Gaucher peuvent rendre compte des travaux engagés par les différentes commissions (en se référant à un support « Les actualités de la Chambre »), faire part des échanges avec l'écosystème et entendre les questions des adhérents.

L'engagement du CA s'est également manifesté par la délocalisation de ses réunions à deux reprises : à Marseille en juin et à Lyon en octobre. L'expérience sera renouvelée en 2020.

L'année 2019 a été marquée par l'élection de nouveaux présidents de région. La commission a organisé à leur intention deux réunions.

La première en juillet, sous forme de séminaire de deux jours dans les locaux de la CNCGP. L'objectif principal était l'accompagnement dans la prise en main de leur nouveau mandat. Les présidents de région ont pu, à cette occasion, échanger avec Julien Séraqui, ainsi qu'avec l'équipe des permanents. Un guide, conçu par la commission, leur a été remis. Ce document est un fil rouge pour leur mandat qui leur donne des outils,

une méthodologie et un plan d'action en cohérence avec les décisions du conseil d'administration.

Une autre réunion s'est tenue le 3 décembre. Elle a permis, d'une part, à chaque président de région de dresser un premier bilan de son début de mandat et d'échanger avec ses pairs. Dans un second temps, les administrateurs ont pu transmettre des informations de la Chambre et rappeler les bonnes pratiques dans l'organisation des réunions régionales ■



Séminaire des présidents de région à Paris - Juillet 2019

## COMMISSION PARTENARIATS

Présidence : Jean-Luc Delsol  
Membres : François Auvillain et Grégoire Bourgeois  
Rapporteur : Patricia Guyot-Walser

L'objectif de la Commission Partenariats consiste à la mise en place d'un nouveau partenariat ou à pérenniser un partenariat existant. Les partenariats noués sont formalisés par une charte qui exprime nos volontés communes sur les plans déontologique, éthique et professionnel. Elle est consultable sur l'espace adhérent du site internet de la CNCGP. En 2019, la CNCGP s'est enrichie de six nouveaux partenaires : Alderan, société de gestion de portefeuille immobilier, Eleva Capital, société de gestion spécialisée sur les actions européennes ; Kirao, société de gestion de portefeuille ; Lombard International Assurance, société d'assurance-vie luxembourgeoise ; Sanso Investment Solutions, société de gestion d'actifs et Wiseam, société de gestion de portefeuille. Avant d'accepter une candidature de partenaires potentiels, la commission vérifie leur réelle volonté de travailler avec le réseau des CGP et s'assure qu'ils ont adapté leurs moyens en conséquence. En outre, les candidatures validées sont limitées à celles de partenaires dont l'activité est en corrélation avec les garanties de la RCP groupe négociée par la CNCGP. A fin 2019, le nombre de partenaires de la CNCGP s'élève à 145. La liste à jour des partenaires est consultable sur le site.

## COMITÉ DE RÉGULATION

Présidence : Jean-Luc Delsol  
Membres : François Auvillain et Grégoire Bourgeois  
Rapporteur : Patricia Guyot-Walser

Le Comité de régulation a pour objectif de faciliter l'exercice professionnel des adhérents de la CNCGP dans les relations qu'ils entretiennent avec les partenaires. Il est ainsi chargé de la conciliation dans les conflits avérés et matérialisés qui les opposeraient. Il dégage, au fur et à mesure de son action, des pistes d'amélioration dans le traitement des différends et propose des solutions. Cette collaboration permet en outre à la Chambre d'optimiser les pratiques professionnelles. Lorsqu'un adhérent déplore un point de blocage avec un fournisseur, signataire de la charte de partenariat de la CNCGP, il est invité à communiquer l'ensemble des échanges sur le sujet afin de permettre au comité d'évaluer la pertinence de son intervention. Le Comité de régulation prend une part très active en intercedant entre les adhérents et leurs fournisseurs. A ce titre, il a

Deux rencontres annuelles entre les partenaires et les administrateurs sont organisées : l'une en janvier pour les vœux de la Chambre et l'autre en juillet. Ces moments de convivialité permettent de revenir sur les actions marquantes de la période écoulée et de présenter les projets de la Chambre. En parallèle, l'information des partenaires sur les actualités de la CNCGP a été maintenue par l'envoi d'une e-letter bimensuelle et des communiqués sur les actions de la CNCGP. La commission s'implique désormais avec la Commission Formation pour la promotion des événements annuels de la Chambre, universités et réunions régionales. Concernant l'organisation du congrès et de la soirée qui précède, cette année encore, la commission s'est mobilisée. En qualité de membre du Comité de pilotage, elle a coordonné les différents prestataires, suivi la commercialisation et veillé au respect des critères de qualité définis pour l'accueil des congressistes et des exposants. Enfin, le succès du Sommet BFM Patrimoine a confirmé la place prépondérante de la CNCGP dans le monde de la gestion privée. Les partenaires y sont sensibles et l'image d'excellence de la Chambre les conforte dans la nécessité de l'accompagner dans ses actions de promotion de la profession ■

traité 14 demandes en 2019, concernant 12 partenaires. Les dossiers soumis ont porté essentiellement sur des problèmes de délai de traitement des ordres des clients, des retards de versement des commissions ou d'attributions de contrats à l'occasion de fusions de cabinets, de rachats de clientèle ou d'ordres de remplacement. Des réunions trimestrielles avec les assureurs ont été impulsées afin de suivre les évolutions des pratiques professionnelles consécutives à la mise en place de la DDA. Cette concertation a notamment permis à la CNCGP de prendre position sur le sujet du traitement des ordres de remplacement entre courtiers mais également d'évoquer d'autres sujets de place comme la réforme du courtage, la transférabilité des contrats, le lancement des PER, la politique de distribution et de rémunération des fonds euros et la politique de rémunération des UC ■

## RAPPORT FINANCIER

### LE BILAN SIMPLIFIÉ

ACTIF (EN EUROS)	2019	2018
Immobilisations incorporelles	121 861	122 430
Immobilisations corporelles	16 792	11 868
Immobilisations financières	32 604	32 079
<b>Total Immobilisations</b>	<b>171 257</b>	<b>166 377</b>
Clients et autres organismes	58 486	29 267
Autres créances (CNCGP Formation)	73 495	24 410
Contrat de capitalisation et disponibilités	1 629 946	1 645 593
Charges constatées d'avance	111 644	117 681
<b>Total Actif circulant</b>	<b>1 873 571</b>	<b>1 816 951</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 044 828</b>	<b>1 983 328</b>

PASSIF (EN EUROS)	2019	2018
Report à nouveau	1 133 066	859 042
Résultat de l'exercice	134 140	274 024
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 267 206</b>	<b>1 133 066</b>
Provisions pour risques et charges	55 000	50 000
Fournisseurs	484 021	518 444
Dettes fiscales et sociales	238 602	279 318
Produits constatés d'avance	-	2 500
<b>Provisions et Dettes à court terme</b>	<b>777 622</b>	<b>850 262</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 044 828</b>	<b>1 983 328</b>

La structure financière de la CNCGP continue à se consolider.

Les fonds propres, renforcés par un nouvel excédent de 134 000 € représentent désormais plus de 6 mois de charges. La trésorerie se maintient au-delà de 1,6 million d'euros, l'essentiel étant investi dans un contrat de capitalisation à 100 % en fonds Euro.

Les immobilisations incorporelles intègrent les développements liés à l'outil de relation adhérents (CRM) ainsi que la refonte du site internet.

Les immobilisations financières comprennent le dépôt de garantie attaché au bail du 4 rue de Longchamp et la participation de la CNCGP dans sa filiale à 100 % dédiée à l'activité formation, une EURL au capital de 8 000 €.

Les provisions pour risques et charges ont été reconduites à un niveau à peu près identique à celui de l'année précédente.

La mise en place du plan de formations obligatoires exigé par l'entrée en vigueur des réglementations (MIF2, DDA) a amené la Chambre à regrouper l'ensemble de ses activités de formation au sein d'une EURL.

Compte tenu de la croissance forte des obligations de formation continue supervisées notamment par l'AMF en ce qui concerne le statut de conseiller en investissements financiers, l'EURL a enregistré en 2019 un pic d'activité qui s'est traduit par un résultat de 165 814 € contre 57 852 € en 2018.

Le détail des produits et charges propres à l'EURL n'est pas repris dans ces tableaux. Seul l'impôt sur les sociétés correspondant à ce résultat s'ajoute au résultat propre de la Chambre.

## LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 1 ■ LES PRODUITS

PRODUITS (EN EUROS)	2019	2018
Cotisations	2 031 395	1 850 774
Frais de dossiers	94 550	66 465
Partenariats Congrès	305 145	306 105
Ventes diverses de marchandises et prestations	110 262	141 316
Reprise de provisions pour risques	106 293	285 317
Produits financiers et produits exceptionnels	2 361	5 495
<b>TOTAL</b>	<b>2 650 006</b>	<b>2 655 472</b>

Les produits de la CNCGP regroupent les cotisations, les frais de dossiers perçus lors de l'adhésion de nouveaux cabinets, les produits liés au Congrès et la commercialisation de divers produits : publicités insérées dans le magazine *Repères* et plaquettes grand public notamment.

#### LES COTISATIONS

Les cotisations ont dépassé pour la première fois les deux millions d'euros en 2019, pour atteindre 2 031 395 €, soit une augmentation de 9,8 % sur l'exercice précédent. Ces cotisations proviennent à part égale des cabinets et des membres, dirigeants ou salariés.

Les frais de dossier ont pour leur part représenté 94 550 €, soit une progression annuelle de 42,3 %. L'année 2019 a en effet été marquée par une croissance considérable des demandes d'adhésion, témoignant de l'attractivité croissante de la Chambre aussi bien pour les nouveaux cabinets que

pour des cabinets jusqu'alors adhérents d'autres associations.

#### LE CONGRÈS

La redevance perçue sur le chiffre d'affaires de la commercialisation des stands partenaires est pratiquement stable par rapport à 2018.

#### LES PRESTATIONS ET VENTES DIVERSES

La réduction sensible de ce poste (-22 %) provient pour l'essentiel d'une moindre refacturation à l'EURL Formations, et n'est donc pas significative.

#### LA REPRISE DE PROVISIONS

La reprise de provisions au titre de 2019 a sensiblement diminué par rapport à 2018. Elle s'explique cette année par le dénouement d'un contentieux classé sans suite.

### 2 ■ LES CHARGES

CHARGES (EN EUROS)	2019	2018
Frais de personnel	974 535	963 276
Loyers	131 736	150 731
Maintenance informatique	105 920	78 877
Audits et contrôles	181 972	208 673
Frais de déplacement	115 057	102 819
Rémunération Président et Vice-Présidents	108 000	86 400
Honoraires	112 715	84 952
Lobbying institutionnel	177 636	147 546
Communication, Congrès et Assemblée générale	168 413	136 077
Autres charges	191 793	220 126
Dotations aux amortissements, provisions pour risques et charges	122 939	75 476
Impôt société	125 150	126 495
Excédent de l'exercice	134 140	274 024
<b>TOTAL</b>	<b>2 650 006</b>	<b>2 655 472</b>

Nous avons souhaité cette année détailler davantage les différents postes, de façon à accroître la transparence sur l'évolution de notre activité.

Car notre métier évolue. La Chambre doit se donner les moyens d'aider chaque adhérent à disposer des meilleures informations, des meilleurs outils, et pour cela être humainement et techniquement à un très haut niveau de service.

#### LES FRAIS DE PERSONNEL

Au regard des profondes mutations du secteur de la gestion privée, la CNCGP a poursuivi le renforcement de son équipe interne. Les permanents de la Chambre représentent en moyenne un effectif de 12 salariés en CDI sur l'année, soit 11,2 équivalents temps plein (ETP).

A cet égard, la croissance limitée à 1,2 % des frais de personnel est une parenthèse et s'explique par un rajeunissement global de l'effectif compensé par un accroissement des compétences.

#### LES LOYERS

Les loyers 2019 et les charges locatives sont en diminution de 12,6 %. En effet, un accord a été trouvé avec le bailleur concernant certaines charges qui se sont révélées beaucoup trop élevées. A noter que ce poste intègre la taxe sur les bureaux refacturée par le gestionnaire de l'immeuble (5 098 €).

#### LA MAINTENANCE INFORMATIQUE

La qualité et la sécurisation des systèmes d'information seront de plus en plus importantes dans les années à venir. Ce poste comprend aussi bien les prestations nécessaires à notre fonctionnement interne que les dépenses liées à de nouveaux services destinés aux adhérents (Quantalys par exemple). Il est en croissance de 20,6 % sur l'année.

#### LES AUDITS ET CONTRÔLES

Cette dépense représente les charges payées au prestataire effectuant les contrôles-qualité auprès des adhérents de la Chambre. En 2019, la dépense a diminué dans l'attente, entre autres, de la communication de la part de l'Autorité des marchés financiers d'une nouvelle grille de contrôle revue à la lumière de l'impératif MIF2. Cette directive étant entrée en

application au mois de juin 2018, la livraison de cette nouvelle grille était initialement escomptée en début d'année 2019. Globalement le nombre de contrôles effectués a diminué en 2019, et cette baisse de près de 13 % est donc exceptionnelle.

#### LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

La politique de redynamisation des échanges avec les régions s'est traduite par davantage de déplacements dont les deux conseils d'administration tenus en région, à Lyon et Marseille sont le témoignage. Ils augmentent de 11,9 %.

#### LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Less honoraires du président s'élèvent désormais à 48 000 € HT. La rémunération des deux vice-présidents porte également sur un montant d'honoraires de 24 000 € HT chacun. Ces rémunérations sont versées sous forme d'honoraires à leur cabinet respectif.

#### LES HONORAIRES

Ils regroupent toutes les facturations de conseil versées notamment à nos avocats, mais aussi la rémunération de notre expert-comptable et celle de notre commissaire aux comptes. Il est en croissance de 32 %.

#### LOBBYING INSTITUTIONNEL

Ces dépenses concernent les honoraires et les frais versés aux lobbyistes de la CNCGP auxquels s'ajoutent les cotisations au BIPAR (association européenne) et à l'association AGAP prescrivant la norme Penelop.

#### COMMUNICATION, CONGRÈS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cette dépense représente, en dehors du contrat de prestations logistiques, l'ensemble des coûts annexes liés au Congrès et à sa soirée (animations, photographe, etc). Il est en croissance de 23,8 %.

#### AUTRES CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les amortissements et provisions intègrent les amortissements récurrents, à hauteur de 66 734 €. Une provision pour risques et charges a également été retenue au titre de l'exercice 2019.

## LE BUDGET 2020

BUDGET (EN EUROS)	2020
Cotisations	2 200 000
Frais de dossier	84 000
Partenariats	440 000
Prestations et Ventes diverses	90 000
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2 814 000</b>
Frais de personnel	1 120 000
Loyers	150 000
Maintenance informatique	120 000
Audits et contrôles	288 000
Frais de déplacement	130 000
Rémunération Président et Vice-Présidents	116 000
Honoraires	130 000
Lobbying institutionnel	120 000
Communication, Congrès et Assemblée générale	140 000
Autres charges	200 000
Dotations aux amortissements	70 000
Réforme du courtage	230 000
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 814 000</b>

Le budget 2020 marque une évolution notable de certains postes. La crise sanitaire bouleverse cependant nombre de projets.

Nous soulignons la croissance de deux postes :

- Les frais de personnel qui intègrent l'embauche de nouveaux salariés, en croissance de 15 %.
- Les audits et contrôles : la délégation reçue de l'AMF et les nouvelles exigences de l'ACPR nous ont amenés à revoir nos procédures et à renforcer leur qualité. C'est sur cette base que la société 99 Advisory a été retenue à l'issue d'un appel d'offres. Par rapport à un exercice 2019 exceptionnellement en baisse la croissance attendue des coûts est supérieure à 50 %.

Conformément à la décision prise en Assemblée générale en 2016, Monsieur Philippe de Lacvivier, commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris, a procédé à toutes les vérifications liées à sa mission avant la présentation des comptes en Assemblée générale ■

# CNCGP



Chambre Nationale des Conseils  
en Gestion de Patrimoine

**Chambre Nationale des Conseils  
en Gestion de Patrimoine**

4, rue de Longchamp - 75016 Paris  
01 42 56 76 50

info@cncgp.fr  
[www.cncgp.fr](http://www.cncgp.fr)